



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

INFO CNA N°111

Mars 2020

Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.

Sommaire du n°111 :

- Informations pratiques
- Jugements de flèches en cibles
- Un point particulier
- Equipement des archers

Informations Pratiques

Examen d'arbitre - rappel : Le prochain examen d'arbitre aura lieu le samedi 18 avril 2020, sous réserve des mesures gouvernementales.

Formation des arbitres formateurs : La prochaine formation d'arbitres formateurs prévue les 4 et 5 avril 2020 au CREPS de POITIERS est annulée en raison du COVID-19.

Nous vous fournirons une nouvelle date dès que possible.

Jugements de flèches en cibles

La saison extérieure 2020 va redémarrer d'ici quelques semaines. Il nous a donc semblé utile de rappeler quelques points de façon à aborder cette saison en toute sérénité :

- Pour le jugement des flèches de barrage
 - Tout d'abord, après le tir de la flèche de barrage
 - à 70m (arc classique) si les deux archers marquent tous les deux 10 (10 ou x) il convient alors de tirer une seconde flèche de barrage.

- à 50m (arc à poulies) si les deux archers marquent tous les deux x il convient alors de tirer une seconde flèche de barrage.

C'est seulement à l'issue de cette seconde flèche que le gagnant sera déterminé au plus près du centre.

- Lorsque vous avez à juger une flèche au plus du centre, nous vous rappelons que la mesure avec un compas à pointe sèche ou autre instrument n'est requise que si vous ne pouvez pas déterminer à l'œil la flèche la plus près du centre.

Dans certains cas la mesure est difficile à réaliser du fait de l'absence de la croix centrale (ou de l'éloignement par rapport au centre). Attention car dans ces cas particuliers, si vous tentez de mesurer depuis un cordon, de bien réaliser une mesure strictement perpendiculaire à ce cordon.

Cet exercice est compliqué et nous vous déconseillons de le faire. Si vous n'arrivez pas à déterminer à l'œil et si vous n'arrivez pas à mesurer alors il sera préférable de faire tirer une seconde flèche de barrage.

Mais bien souvent le jugement plus facile à faire qu'on ne le croit, regardez la photo ci-dessous :



(Voir aussi Info CNA 107 concernant l'utilisation du pied à coulisses).

- Pour le jugement des flèches en général sur cibles anglaises :
 - Il n'y a pas de cordon entre la zone 4 (noire) et la zone 5 (bleue). Pour compter 5 points, la flèche doit toucher la zone bleue.
 - Lorsque vous jugez un cordon, vous devez être vigilant à ne pas toucher accidentellement ni les flèches, ni le blason ou la cible. Si toutefois cela doit vous arriver (et bien que vous ayez pris toutes les précautions possibles) vous ne devez pas systématiquement accorder le point supérieur. A vous de voir si votre faux mouvement a pu influencer la position du tube. Si ce n'est pas le cas, alors jugez votre cordon tout à fait normalement.
- Il va sans dire que vous ne devez jamais toucher intentionnellement les flèches ou la carte, ni vous appuyer sur la cible ou la carte pour juger les cordons !!**

- En 3D :

Une flèche (marque jaune) qui traverse le sabot et qui vient toucher la zone marquante :

Dans le règlement français la flèche compte pour la valeur du premier impact donc M

Attention en 3DI (international), notre flèche marquera 5 points.



Evidemment une flèche qui traverse le sabot mais qui ne touche pas la zone marquante : la flèche marque M.



Notre règlement (§A8) précise bien qu'une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Un point particulier

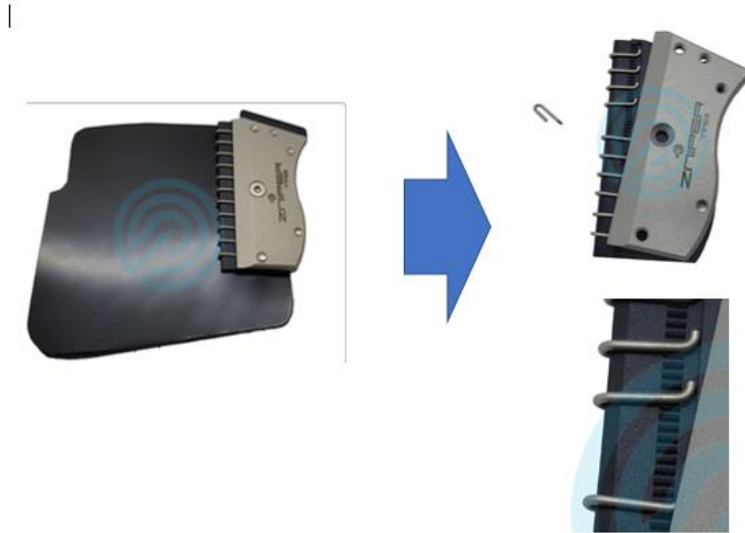
La situation ci-dessous a été récemment rencontrée.

Un archer lubrifie ses flèches avec une graisse de couleur rose orange ce qui laisse des auréoles de couleur sur le blason. Cette situation ne pose aucun problème et vous n'avez pas à intervenir.



Equipement des archers

Nous attirons votre attention sur la palette ci-dessous. Ce modèle est conçu de façon à pouvoir retirer ou déplacer certains « picots métalliques » et donc d'ajuster la position de ces « picots (voir photo) » de façon aléatoire. Cette palette n'est donc pas autorisée en tir campagne (distances inconnues).



Nous vous rappelons que dès lors qu'une palette présente des coutures ou autres marques réparties de façon irrégulière (que ce soit par leur taille ou leur position) ce matériel ne sera pas autorisé pour les tirs campagne avec distances inconnues.

De même, en campagne pour les arcs nus, les marques autres que de fabrique et régulières sont interdites.